



Approbation du Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022 de CBC/Radio-Canada

| | |
|------------------------------|--|
| AU : | Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada |
| RÉUNION : | 22 et 23 mars 2017 |
| DE : | Alex Johnston, Vice-présidente, Stratégie et Affaires publiques |
| DÉCISION RECHERCHÉE : | Approbation du Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022 |
| PROCHAINE ÉTAPE : | Remettre le Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022 à la ministre du Patrimoine canadien avant le 31 mars 2017 |
| DATE : | 13 mars 2017 |

1. CONTEXTE

- En vertu du paragraphe 54(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, CBC/Radio-Canada doit remettre au ministre du Patrimoine canadien un plan d'entreprise avant le 31 mars 2017.
- Le Comité des communications et des relations avec les parties intéressées a révisé l'ébauche du Plan d'entreprise le 10 mars.
- Nous présentons maintenant le Plan d'entreprise au Conseil aux fins d'approbation.

2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Le Plan d'entreprise rend bien compte des progrès de CBC/Radio-Canada dans l'application de la *Stratégie 2020*.
- En 2017-2018, CBC/Radio-Canada poursuivra la mise en œuvre d'initiatives en lien avec la *Stratégie 2020*.

3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

- Le Plan d'entreprise nous donne l'occasion de montrer au gouvernement notre progression dans la réalisation de la *Stratégie 2020*.

4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- S. O.

5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Le Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022 est reçu positivement par le gouvernement.

6. RÉOLUTION

- Que le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada approuve tel quel le Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022.

ANNEXES

1. Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022